



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPES

Question écrite n° 16375

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le nombre de postes mis au concours, en 2003, au CAPES d'occitan-langue d'oc. En effet, ce CAPES est seulement doté de 9 postes en 2003, au lieu de 13 en 2002. Pourtant, la langue occitane couvre une trentaine de départements ; le nombre des professeurs actuellement en poste est dérisoire par rapport aux besoins potentiels, il y a une forte demande de la part des parents d'élèves et des enseignants pour continuer à favoriser la diversité des cultures, à développer un enseignement de la culture régionale et de la langue créée il y a une dizaine d'années seulement. Aussi, elle lui demande de bien vouloir prendre en compte, dans le second degré, les besoins réels de l'enseignement de la culture et de la langue occitanes.

Texte de la réponse

Les décisions d'ouverture de postes aux concours d'enseignants du second degré s'appuient sur les prévisions relatives aux départs des enseignants et l'évolution attendue de la démographie scolaire. Ils doivent également tenir compte de l'occupation des emplois inscrits en loi de finances. La diminution du nombre des postes au CAPES d'occitan est justifiée par des recrutements au-delà des besoins recensés par les rectorats. C'est ainsi qu'un excédent de 17 enseignants dans les zones de remplacement a été constaté par rapport aux moyens nécessaires pour assurer les suppléances dans cette discipline. La nécessité de pourvoir, en revanche, des postes vacants dans de nombreuses autres disciplines impliquait ce redéploiement à niveau global constant des concours.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16375

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2854

Réponse publiée le : 16 juin 2003, page 4831